

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 25 mai 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant (arrivé à 16h45)

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2016-684-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2016-685-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2016-686-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 MAI 2016

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 mai 2016, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2016-687-DEC CONTRAT DE TRAVAIL / ATTACHÉE POLITIQUE / SECRÉTARIAT

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1384-DEC, adoptée le 27 novembre 2013, autorisant la signature d'un addenda au contrat de travail de Mme Jessie Forget Piché afin de la prolonger au 20 novembre 2017, le tout aux mêmes conditions, à l'exception du taux horaire ainsi que son horaire de travail ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appliquer l'article 31.04 du protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. intervenu le 27 avril dernier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un addenda au contrat de travail de Mme Jessie Forget Piché afin que l'article 31.04 du protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. soit appliqué au taux horaire de Mme Forget Piché.

CE-2016-688-DEC PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU la lettre du député de L'Assomption, Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, adressée à Monsieur Jean-Marc Robitaille le 17 mai 2016 concernant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE Monsieur Legault, par cette lettre, invite le maire à soumettre la description des travaux priorités qui feront l'objet d'une demande d'aide financière relatif à ce programme d'aide ;

ATTENDU QUE les demandes doivent être reçues au plus tard le 6 juin 2016 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre adressée au maire dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier.

CE-2016-689-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ASSISTANT MAÎTRE D'OUVRAGE / PHASE 1 / PÔLE DE LA CROISÉE TERREBONNE / GYMNASSE – CENTRE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE – PARTIE D'UN STATIONNEMENT ÉTAGÉ

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage dans le cadre de la phase 1 du pôle de la Croisée urbaine concernant la construction d'un gymnase, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un stationnement étagé (avec une prévision des infrastructures permettant de recevoir des étages additionnels) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, de recommander au conseil d'autoriser la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour **« Les services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville de Terrebonne dans l'ensemble du processus de plans, devis et surveillance des travaux de construction de la phase 1 du pôle de la Croisée urbaine »**. (référence : règlement d'emprunt 619).

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux ;
- M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, ou M. Sébastien Bertrand, coordonnateur à la Direction générale ;
- Mme Laurie Delisle, chef du service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, ou Mme Marie-Michèle Dupras, coordonnatrice de projets, construction et réaménagement, service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire.

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

	<u>Points</u>
1. Compréhension du mandat professionnel	25
2. Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	10
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	25
4. Qualification et expérience du chargé de projet	30
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	<u>10</u>
Total	100

**CE-2016-690-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 986 062,18\$ préparée le 19 mai 2016.

**CE-2016-691-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 487 154,66\$ préparée le 19 mai 2016.

**CE-2016-692-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE DE DIRECTION /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET
FINANCES**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire de direction à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de nommer Mme Chantal Goupil au poste de secrétaire de direction à la Direction de l'administration et finances à compter du 6 juin 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2016-693-DEC NOMINATION / TECHNICIENNE EN
DOCUMENTATION / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Diane Barry au poste de technicienne en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 29 mai 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2016-694-DEC EMBAUCHE / COORDONNATEUR, ACHATS ET
INVENTAIRES / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnateur, achats et inventaires au service administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire, suite au départ imminent à la retraite de M. Marcel Gagnon ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Sébastien Beaudry ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Sébastien Beaudry à titre de coordonnateur, achats et inventaires au service administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 6 juin 2016, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Beaudry soit fixé à l'échelon 4 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2016-695-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLÈRE
EN RESSOURCES HUMAINES / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU le volume de dossiers en cours et de mises à niveau à effectuer pour des projets en matière de ressources humaines notamment pour le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher un conseiller en ressources humaines pour une période de six (6) mois ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, d'embaucher Mme Valérie Muller à titre de conseillère en ressources humaines, et ce, à compter du 30 mai 2016 pour une période de six (6) mois. Que le salaire de Mme Muller soit fixé à l'échelon 1 de la classe 3 de la grille salariale des employés-cadres.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Valérie Muller, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2016-696-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE
/ SC-280416-AC**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-280416-AC, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Stéphan Turcotte relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire dans le dossier numéro SC-280416-AC.

**CE-2016-697-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE /
BLA-12052016-LD**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-12052016-LD, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire dans le dossier numéro BLA-12052016-LD.

**CE-2016-698-REC ABOLITION / CRÉATION / POSTE SYNDIQUÉ /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET
FINANCES**

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances doit conjuguer avec un volume important et en croissance touchant particulièrement les appels d'offres ;

ATTENDU QUE dans les circonstances et afin d'être cohérent avec le développement des activités du service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances, il y a lieu d'abolir le poste de commis approvisionnement de classe 4 et de créer un poste de secrétaire de classe 6 (provisoire) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil :

- d'abolir le poste de commis approvisionnement de classe 4 ;
- de créer le poste de secrétaire approvisionnement de classe 6 (provisoire) et de nommer Mme Sylvie Jodoin à ce poste, et ce, selon l'article 22.01 b) de la convention collective des employés(es) cols blancs ;
- d'adopter le nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

CE-2016-699-REC ABOLITION / CRÉATION / NOMINATION / POSTE SYNDIQUÉ / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances a revu ses besoins organisationnels pour rencontrer plus efficacement ses responsabilités et qu'il y a lieu d'abolir le poste d'agent de bureau laissé vacant (nomination de Mme Chantal Goupil à titre de secrétaire de direction) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste d'agent taxation-mutation au service des revenus (évaluation, perception, taxation) de la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil :

- d'abolir le poste d'agente de bureau (classe 5) qui était détenu par Mme Chantal Goupil ;
- de créer le poste d'agent taxation-mutation (classe 7) au service des revenus (évaluation, perception, taxation), et ce, selon l'article 22.01 b) de la convention collective des employés(es) cols blancs ;
- d'adopter le nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

CE-2016-700-DEC RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 / SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU le rapport présenté par M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques – rapport final d'activités 2015 de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif prenne acte du rapport final d'activités 2015 de la MRC Les Moulins relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

Que copie de la présente résolution et du rapport final d'activités soient transmis à la MRC Les Moulins.

CE-2016-701-DEC AUTORISATION / PROTOCOLE / PROJET DE PLANTATION FORESTIÈRE / ORGANISME TOUS LES JOURS

ATTENDU QUE l'organisme Tous les jours (TLJ) est responsable de l'organisation des plantations issues du programme 375 000 arbres ;

ATTENDU QUE le programme 375 000 arbres est une initiative de l'organisme Tous les jours et de ses partenaires, soit la Fondation David Suzuki, la Fondation Cowboys Fringants, la société Larivée Cabot Champagne, laquelle est en collaboration avec Québecor et soutenue par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite participer au programme 375 000 arbres en procédant à la plantation de 1000 arbres ;

ATTENDU QUE l'organisme Tous les jours accepte de supporter la Ville de Terrebonne à cet effet ;

ATTENDU QUE le service des parcs et espaces verts a ciblé deux (2) projets de plantation qui se situent au parc de la Rivière et dans la bande riveraine d'une branche du ruisseau de la Pinière, près de la rue de Cazaux ;

ATTENDU QUE la participation financière confirmée de l'organisme Tous les jours est de 5 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole à intervenir avec l'organisme Tous les jours dans le cadre du programme 375 000 arbres.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à la plantation de 1 000 arbres au parc de la Rivière et dans la bande riveraine d'une branche du ruisseau de la Pinière, près de la rue de Cazaux et que la société Sylva Croissance soit et est mandatée pour ce faire, et ce, pour un montant total de 5 550\$ (taxes en sus) (1 381,11\$ t.t.c. – Ville et 5 000\$ t.t.c. – Tous les jours) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre et la participation financière de l'organisme Tous les jours. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0247 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2016-0248 soumis par la trésorière au montant de 5 827\$, des postes budgétaires numéros 1-01-381-47-001 (protection de l'environnement) pour un montant de 5 000\$ et 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre) pour un montant de 827\$ au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrat), soit accepté.

**CE-2016-702-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ENTRETIEN DES PATINOIRES / SECTEURS 1 ET 4
/ CONTRAT D'UN (1) AN AVEC TROIS (3)
OPTIONS DE RENOUELEMENT**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien des patinoires SA15-9034 s'est terminé en avril 2016 et qu'il contient quatre (4) options de renouvellement ;

ATTENDU QUE l'adjudicataire du contrat, Gestion Vincent & Limoges inc., a signifié son intention de ne pas renouveler son contrat ;

ATTENDU l'absence d'indications claires au sujet du renouvellement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres public pour l'entretien des patinoires des secteurs 1 et 4 pour un contrat d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement ;

ATTENDU QUE la clause de renouvellement a été revue et corrigée et que cette situation ne pourra se reproduire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'entretien des patinoires des secteurs 1 et 4 pour un contrat d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement** ».

CE-2016-703-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / GÉNIE CIVIL / PROGRAMME DE FERMETURE DE FOSSÉS 2016-2017-2018 / GRILLE / CRÉATION D'UN COMITÉ

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 84-02-2016, adoptée le 29 février 2016, autorisant l'adoption du règlement numéro 653 pour le financement d'un programme de fermeture de fossés pour les années 2016-2017-2018 ;

ATTENDU QUE le personnel actuellement en poste au service du support technique et immeubles est insuffisant pour superviser et encadrer l'augmentation du volume de la demande occasionnée par la mise en place d'un tel programme ;

ATTENDU QU'il est requis de solliciter des firmes de consultants de services professionnels en génie civil, incluant outils, matériel d'arpentage, véhicules et téléphones cellulaires ;

ATTENDU QUE les services sont requis pour une période de vingt-cinq (25) semaines normalement répartie entre les mois de mai et d'octobre pour chaque année du programme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en génie civil pour une période de vingt-cinq (25) semaines par année pour les années 2016, 2017 et 2018** ». (référence : règlement d'emprunt 653).

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, ou Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques ;
- M. Yannick Venne, directeur-adjoint – opérations, services du support technique et immeubles, parcs et espaces verts et aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire, ou Mme Laurie Delisle, chef du service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux ;

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

Proposition technique – critères d'évaluation		<u>Points</u>
1.	Compréhension du mandat professionnel	5
2.	Expérience et qualification de la firme et qualité de l'offre de services	10
3.	Qualifications et expérience du chargé de projet	10
4.	Qualifications et expérience des techniciens	30
5.	Stabilité et rétention du personnel et capacité de relève	25
6.	Qualité du matériel, équipements, outils, véhicules, etc.	<u>20</u>
	Sous-total de la pondération technique	100
Proposition financière		
7.	Prix de la proposition	Prix
	Sous-total prix	
Pondération finale		
(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		

**CE-2016-704-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CARACTÉRISATION DE 18 EFFLUENTS
INDUSTRIELS / CMM**

ATTENDU QUE les services d'entrepreneurs spécialisés en caractérisation d'effluents industriels sont de plus en plus utilisés au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu ;

ATTENDU QUE l'utilisation de services de caractérisation d'effluents industriels est essentielle dans le suivi de la réglementation 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans le suivi d'ententes industrielles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'obtention des prix forfaitaires pour dix-huit (18) caractérisations à effectuer selon les besoins et au minimum d'une (1) fois semaine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour **« La réalisation de dix-huit (18) caractérisations d'effluents industriels dans le cadre du suivi de la réglementation 2008-47 »**.

**CE-2016-705-DEC DEMANDE DE PRIX / SERVICES
PROFESSIONNELS D'EXPERTISE POUR LA
STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU DE
LA PLAINE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour les services professionnels d'expertise pour la stabilisation des berges du ruisseau de La Plaine ;

ATTENDU QUE trois (3) offres de services ont été reçues, à savoir :

Englobe corp.	16 441,43\$ t.t.c.
SMi labo S.M. inc.	22 926,02\$ t.t.c.
Les Services EXP inc.	24 903,56\$ t.t.c. <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE l'offre de services de la société Englobe corp. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 mai 2016 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 24 mai 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services de la société **ENGLOBE CORP.** pour les services professionnels d'expertise pour la stabilisation des berges du ruisseau de La Plaine, le tout pour un montant de 14 300\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté contrôle de l'érosion. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0226 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2016-706-REC SOUMISSION / ACHAT D'UNE CHARGEUSE SUR ROUES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une chargeuse sur roues (SA16-9005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 avril 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 mai 2016 à 11 h 17, à savoir :

	Prix (t.t.c.)	Prix - échange	Total (t.t.c.)
Hewitt Équipement Itée	260 300\$	(67 000\$)	222 246,68\$
Nortrax Québec inc.	278 000\$	(67 000\$)	250 645,50\$
Société Strongco	288 250\$	(61 000\$)	261 280,69\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Hewitt Équipement Itée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 mai 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 300 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 24 mai 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE**, datée du 13 mai 2016, pour l'achat d'une chargeuse sur roues, moins l'échange d'un chargeur sur roues modèle 624J 2005 (série DW624JZ5959964) pour un montant de 67 000\$ (taxes en sus), le tout pour un montant de 193 300\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 655. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0246 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

CE-2016-707-REC SOUMISSION / VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS / STATION D'ÉPURATION

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 228-05-2016, adoptée le 9 mai 2016, acceptant la soumission de la société Révolution Environmental Solutions LP pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 1 330 00\$ (taxes en sus), et ce, conditionnellement à l'obtention de la

certification de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) avant le début des travaux. Une autorisation de l'AMF est obligatoire, depuis novembre 2015, pour un contrat de services de plus de 1 000 000 \$;

ATTENDU QUE la société Révolution Environmental Solutions LP n'a toujours pas obtenu, en date du 25 mai 2016, la certification de l'AMF (Autorité des marchés financiers), et ce, malgré une demande déposée auprès de cet organisme le 1^{er} février 2016;

ATTENDU QUE la ville et la société Révolution Environmental Solutions LP n'ont aucun pouvoir sur les délais d'obtention du certificat de l'AMF;

ATTENDU QUE les étangs à vidanger avaient, au mois d'août 2015, un volume de boues de 33.6%, 24.15% et 42.1%;

ATTENDU QUE le chapitre 6 du « Cahier des exigences environnementales – Gestion des boues des étangs aérés » du MDDELCC recommande de procéder à la vidange des boues lorsque le volume des boues atteint 15% du volume de l'étang;

ATTENDU QU'une trop grande accumulation de boue aux étangs pourrait causer une recirculation de boue dans la colonne d'eau et un déversement à l'effluent;

ATTENDU QU'un niveau élevé de boue dans les étangs diminue le temps de rétention des eaux;

ATTENDU QUE toute la chaîne de traitements est moins efficace lorsque le temps de rétention des eaux est réduit puisque l'eau prend moins de temps à parcourir les étangs. Ainsi se trouvent diminués le transfert d'oxygène, le rabattement de la demande biologique en oxygène et le processus de nitrification;

ATTENDU QUE la forte présence d'azote ammoniacal est une des causes principales du caractère toxique de l'effluent;

ATTENDU QU'une vidange rapide des boues aidera la performance de la chaîne de traitements des étangs;

ATTENDU QUE les travaux de vidange des boues sont maintenant de nature urgente;

ATTENDU QUE seul le délai déraisonnable de l'autorisation de l'AMF (en attente depuis maintenant 16 semaines à ce jour) bloque le début des travaux de vidange des boues;

ATTENDU l'opinion juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique de la Direction du greffe et affaires juridiques, indiquant que l'urgence à réaliser certains travaux peut justifier la division d'un contrat ou l'attribution en partie du contrat, le tout selon les dispositions de l'article 573.3.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* qui permettent de ce faire pour des motifs de saine administration;

ATTENDU QUE l'adjudicataire a été avisé et qu'il est en accord pour l'attribution d'une partie du contrat seulement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'attribuer une partie du contrat issu de l'appel d'offres numéro SA16-9004 de façon à octroyer une première phase immédiatement, et ce, pour 2700 T.M.S. pour un montant total de 869 400\$ (taxes en sus) et ne nécessitant pas

l'autorisation de l'AMF (moins de 1 000 000\$). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0253 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-582-REC soit et est modifiée en conséquence.

En conséquence, le comité exécutif recommande au conseil la modification de la résolution 228-05-2016 attribuant la totalité du contrat de façon à accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, Révolution Environmental Solutions LP, pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration, en partie, pour 2700 T.M.S. pour un montant total de 869 400\$ (taxes en sus).

CE-2016-708-DEC PROTOCOLE D'ENTENTE / MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS / CONTRÔLE DU ROSEAU COMMUN / SUIVI DES AMÉNAGEMENTS / PARC FAUNIQUE DU RUISSEAU DE FEU

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) et leurs partenaires ont élaboré le projet d'aménagement et de mise en valeur du ruisseau de Feu;

ATTENDU QUE la Ville et le ministère collaborent dans la réalisation et la mise en valeur des aménagements prévus audit projet;

ATTENDU QUE le secteur est en partie envahi par le roseau commun (*Phragmites australis*) compromettant l'application de ce projet d'aménagement;

ATTENDU QUE le ministère et la Ville ont développé un plan d'intervention pour limiter la propagation du roseau commun dans le secteur et faire le suivi des aménagements;

ATTENDU QU'il est opportun de signer un protocole d'entente afin de poursuivre la mise en œuvre de ce plan d'intervention ;

ATTENDU QUE la contribution du ministère s'élève à 49 800\$ et que la contribution de la Ville s'élève à 25 225\$.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente encadrant le suivi des aménagements du parc faunique du Ruisseau de Feu concernant le contrôle du roseau commun et le suivi des aménagements et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2016-709-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION DE TERRAINS DE MINI-SOCCER AU PARC VALENÇAY

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction de terrains de mini-soccer au parc Valençay (SA16-6001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 avril 2016 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 mai 2016 à 9h31, à savoir :

Paysagiste Promovert inc.	59 873,23\$ t.t.c.
Construction Vert Dure	60 338,88\$ t.t.c.
Terrassement Baril	60 508,55\$ t.t.c.
Lavallée & Frères 1959 ltée	66 000,00\$ t.t.c.
Entreprises Daniel Robert inc.	70 249,73\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	74 791,24\$ t.t.c.
G. Daviault ltée	101 925,34\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Paysagiste Promovert inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 16 mai 2016 par M. Richard Courteau, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens ;

ATTENDU également le rapport daté du 17 mai 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 20 mai 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Paysagiste Promovert inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 25 mai 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **PAYSAGISTE PROMOVERT INC.**, datée du 13 mai 2016, pour la construction de terrains de mini-soccer au parc Valençay, le tout pour un montant de 52 075\$ (taxes en sus) (ces travaux seront remboursables à 100% selon le protocole d'entente signé entre la Ville de Terrebonne et le CPE La Pirouline). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0244 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-710-REC AUTORISATION / PROTOCOLE / VILLE DE
MASCOCHE / RÉGIE D'AQUEDUC
INTERMUNICIPALE DES MOULINS / STATIONS D'EAU**

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a fait l'acquisition de stations d'eau afin de réduire la consommation d'eau embouteillée lors d'événements sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir des modalités d'utilisation de ces trois (3) stations d'eau par les villes de Terrebonne et de Mascouche et par les organismes desservis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins relativement aux modalités d'utilisation de trois (3) stations d'eau portatives.

CE-2016-711-DEC VENTE-DÉBARRAS / COMITÉ DES LOISIRS BONS VOISINS-ILE SAINT-JEAN / 29 MAI 2016

ATTENDU la demande de l'organisme Comité de loisirs Bons Voisins – Île Saint-Jean pour tenir une vente-débarras au parc Daunais, le dimanche 29 mai 2016 de 8h30 à 16h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme Comité de loisirs Bons Voisins – Île Saint-Jean à tenir une vente-débarras au parc Daunais le 29 mai 2016 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans le parc pour la tenue de cet événement.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-712-DEC FÊTE DE FIN D'ANNÉE / CPE LA PIROULINE / 2 JUIN 2016

ATTENDU la demande du CPE La Pirouline pour tenir une fête de fin d'année au théâtre de verdure dans l'Île-des-Moulins, le jeudi 2 juin 2016, entre 15h et 20h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le CPE La Pirouline à tenir la fête de fin d'année au théâtre de verdure dans l'Île-des-Moulins le 2 juin prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site durant l'activité.

2) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boissons non alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2016-713-DEC TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL / 19^E
ÉDITION / 4 JUIN 2016**

ATTENDU QUE pour une deuxième (2^e) année un groupe de vingt (20) policiers passeront à vélo sur le territoire de la Ville de Terrebonne le 4 juin 2016 de 15h à 15h45;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Tour cycliste des policiers de Laval à passer sur le territoire de la Ville de Terrebonne le 4 juin prochain de 15h à 15h45 dans le cadre d'Opération Enfant Soleil et dont le parcours est le suivant : arrivée des cyclistes par le secteur Lachenaie par la route 344, route 125 sud vers le pont Sophie-Masson, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Utilisation de la voie publique

Le passage des cyclistes est autorisé selon le parcours prévu.

2) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister au besoin le groupe cycliste.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2016-714-DEC FÊTE DE LA FAMILLE / 18 JUIN / 9 JUILLET / 13
AOÛT**

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire organise trois (3) fêtes de la famille;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Direction du loisir et vie communautaire à tenir trois (3) fêtes de la famille aux dates et aux parcs suivants :

Samedi le 18 juin: parc Pierre-Laporte
les participants seront conviés à prendre part à une *fête foraine*

Samedi le 9 juillet parc André-Guérard
les visiteurs participeront à *une journée au cirque*

Samedi le 13 août parc Philippe-Villeneuve
une journée de rêve a été planifiée pour le public

et ce, de 10h à 16h (en cas de mauvais temps, les activités pourraient être annulées), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin des activités.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par les organismes autorisés par la Direction, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants de ces organismes sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-715-DEC FÊTE NATIONALE 2016 / SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERREBONNE (SODECT)

ATTENDU la demande, comme par les années passées, de la SODECT pour tenir les festivités de la Fête nationale 2016 les 23 et 24 juin 2016 sur le stationnement du parc du Souvenir, sur la rue Saint-Pierre, sur le terrain vacant situé à l'est du restaurant Le Vieux-Terrebonne (pour l'installation d'un bar) et à l'Île-des-Moulins ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir les festivités de la Fête nationale 2016 les 23 et 24 juin 2016, selon l'horaire suivant :

Mercredi 22 juin 2016, 13h et 21h

Montage et test de son dans le stationnement du parc du Souvenir, adjacent au Théâtre du Vieux-Terrebonne

Jeudi 23 juin 2016, jusqu'à 23h

Finalisation du montage et des tests de son suivi de spectacles sur la grande scène principale dans le stationnement du parc du Souvenir

Vendredi 24 juin 2016, de 11h30 à 16h

Activités familiales sur le site historique de l'Île-des-Moulins

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 9 qui suivent :

1. Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins, sur la rue Saint-Pierre, sur le terrain vacant adjacent au restaurant le Vieux-Terrebonne, dans le stationnement du parc du Souvenir est autorisée exclusivement par le comité organisateur (SODECT), et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra acheminer à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

2. **Musique et animation familiale**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de ces activités.

3. **Affichage**

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site de ces activités est permise. Celles-ci, comme le pavoisement sur la rue Saint-Pierre et le boulevard des Braves, doivent être enlevées dès la fin des activités.

4. **Fermeture de rue et interdictions de stationner**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activités. Les rues suivantes seront toutefois fermées selon l'horaire suivant :

Date : 23 juin 2016

Heures : de 18h jusqu'à la fin des activités le 24 juin (vers 3h)

Précisions : Fermeture :

- du boulevard des Braves, entre les rues Saint-Louis et Saint-Pierre ;
- de la rue Saint-Pierre, entre le boulevard des Braves et la rue Saint-Joseph ;
- de la rue Saint-François-Xavier, entre le boulevard des Braves et la rue Saint-André ;
- de la rue Sainte-Marie, entre les rues Saint-Louis et Saint-Pierre ;
- de la rue Saint-Jean-Baptiste, à l'angle de la rue Saint-Joseph ;
- selon l'achalandage dans le secteur, la rue Saint-Louis pourra être fermée par la Direction de la police à partir de 19h, le 23 juin.

5. **Fermeture et occupation des stationnements**

Les stationnements suivants seront fermés selon l'horaire ci-dessous :

Lieu : Stationnement adjacent au Théâtre du Vieux-Terrebonne (parc du Souvenir)

Dates / heures : Du 22 juin (6h du matin) au 24 juin (3h du matin)

Précisions : Le stationnement sera utilisé pour installer la scène principale des activités du 23 juin.

Lieu : Fermeture du stationnement de l'Hôtel de Ville

Dates / heures : Du 23 juin (16h) jusqu'à la fin des activités

Précisions : Le stationnement de l'Hôtel de Ville sera utilisé par les véhicules des services municipaux et d'urgence (40 cases) et comme zone de débordement lors des activités du 23 juin. Durant la journée, les gens pourront s'y stationner, mais seront invités à quitter pour 16h. Aucune opération de remorquage n'est prévue pour les véhicules qui resteront sur les lieux.

Lieu : Fermeture du stationnement à l'angle des rues Sainte-Marie et Saint-Pierre

Dates / heures : Du 23 juin (16h) jusqu'à la fin des activités

Précisions : Pour des raisons de sécurité, les véhicules stationnés dans cet espace ne seront plus autorisés à en sortir, jusqu'à la fin des activités. Durant la journée, les gens pourront s'y stationner, mais seront invités à quitter dès 16h.

6. Fermeture temporaire du pont de bois de l'Île-des-Moulins

Fermeture complète de la circulation du pont de bois le 23 juin, de 21h45 jusqu'à la fin des feux d'artifice (fermeture dans les deux (2) sens).

Réouverture du pont de bois après les feux d'artifice et circulation permise uniquement vers le boulevard des Braves afin de permettre l'évacuation de la foule se trouvant sur l'Île-des-Moulins (sortie permise uniquement).

7. Fermeture temporaire de la passerelle entre l'Île Saint-Jean et l'Île-des-Moulins

Fermeture complète de la circulation sur la passerelle le 23 juin, de 21h45 à 22h45 (fermeture dans les deux (2) sens).

8. Feux d'artifice - le 23 juin 2016

Les pièces pyrotechniques seront utilisées et installées à la pointe de l'île Saint-Jean. Les feux seront lancés avec l'autorisation de la Direction de l'incendie, sous réserve des dispositions suivantes:

- L'artificier devra, préalablement, présenter la liste des pièces qui seront lancées lors de l'activité. Cette liste sera commentée simultanément à l'étude du permis des artificiers;
- Le responsable des feux est un artificier agréé par les autorités gouvernementales;
- Les feux doivent avoir lieu sur une place publique au sens de la réglementation municipale;
- Des mesures pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque d'incendie devront être prises;
- Le ou les artificiers devront remettre une copie de leur permis d'artificier à la Direction des incendies dans les cinq (5) jours précédant l'événement.

9. Circulation avec des véhicules motorisés

Le comité organisateur est autorisé à utiliser des voiturettes de golf sur le site d'activités.

Que la Direction de la police soit et est chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions réglementaires de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-716-REC SOUMISSION / FOURNITURE DE PAPIER ET IMPRESSION DU BULLETIN « LA SOURCE » ET DU CAHIER « LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE »

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire » (SA16-11002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 avril 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 mai 2016 à 11 h 21, à savoir :

Imprimerie Solisco inc.	161 073,08\$ t.t.c.
Impart Litho	163 365,11\$ t.t.c.
Imprimerie Norecob inc.	170 599,90\$ t.t.c.
Deschamps impression	235 576,04\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Imprimerie Solisco inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 mai 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 165 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 24 mai 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **IMPRIMERIE SOLISCO INC.**, datée du 10 mai 2016, pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire », le tout pour un montant de 140 094\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0252 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-717-DEC ÉCO WEEK-END / PARC ÉCOLOGIQUE LA
COULÉE / 4 ET 5 JUIN 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, en partenariat avec la Patrouille environnementale, organise l'Éco week-end au parc écologique de La Coulée les 4 et 5 juin 2016, de 10h à 16h (plusieurs activités dont des spectacles et jeux de kermesse);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, d'autoriser l'activité Éco week-end au parc de La Coulée les 4 et 5 juin 2016, de 10h à 16h conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

- 1) Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans le parc pour la tenue de cet événement.
- 2) Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'accueil et d'arrivée de la randonnée.
- 3) Banderoles**
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 4) Produits comestibles**
La vente ou le service de produits comestibles est autorisé dans des contenants de plastique recyclable.
- 5) Branchement électrique**
Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2016-718-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS ET
CONCEPTION / PRODUCTION GRAPHIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels pour la conception et la production graphiques dans le cadre des activités de communication externe et interne de la Ville de Terrebonne (SA16-11001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 avril 2016 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 mai 2016, à savoir :

	Pointage final	Montant
Robert Devost Graphiste inc.	8,43	184 040,00\$ t.t.c.
Marquis Interscript	6,88	202 172,04\$ t.t.c.
Erod communications inc.	6,25	229 950,00\$ t.t.c.
9229-0402 Québec inc. (Carbure Design)	6,06	239 148,00\$ t.t.c.
Cellule Design, Souche créative inc.	5,55	263 062,80\$ t.t.c.
Cabana Seguin	5,65	266 742,00\$ t.t.c.
Tonik Groupeimage	5,38	275 940,00\$ t.t.c.
Pénéga Communication inc.	5,17	275 940,00\$ t.t.c.
Cible Stratégique	4,69	294 336,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE les firmes Agence Caza inc., Isabelle Mouton communication, Litho Chic inc., Pro-Actif, Colpron, MXO ASgence Totale, Dyade, Pixo Creation et L'infographe ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 24 mai 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Robert Devost Graphiste inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **ROBERT DEVOST GRAPHISTE INC.** pour les services professionnels pour la conception et la production graphiques dans le cadre des activités de communication externe et interne de la Ville de Terrebonne pour un montant de 160 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0233 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2016-0232 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 50 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-115-00-313 (relation de presse et projets spéciaux) au poste budgétaire numéro 1-02-115-00-343 (communications de soutien), soit accepté.

CE-2016-719-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h50.

Président

Secrétaire